

Dialogue avec les familles, place des parents dans le cadre de l'AP

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir un dialogue nécessaire avec les parents • Proposer une offre adaptée aux parents
Mots-clefs	Investissement, familles
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir apporter de l'aide et des solutions aux familles, les intégrer à l'école
Niveaux	tous
Outils	Principes et outils de mise en œuvre de l'intégration des familles à l'école
Auteur(s)	Groupe de travail d'Evelyne Ballanfat, académie de Créteil, 2008
Fiches en lien	Instaurer un climat de confiance avec les familles ; Faire le lien avec différents partenaires

Un dialogue nécessaire et ciblé

Quand et comment parler de l'accompagnement personnalisé aux parents ?

Pour un dialogue efficace avec les familles, on identifiera les étapes de la vie de l'établissement propices à l'évocation de l'accompagnement, afin d'informer et de conseiller tous les parents avec pertinence.

• Moments collectifs

Quand ?	Que dire ?	Quel support ?	Qui ?
Concertation avec les fédérations de parents d'élèves, en début d'année	Information générale sur l'offre d'AP, sollicitation pour relayer l'information ou participer directement à l'AP	Livret d'accueil, charte	Le chef d'établissement et son adjoint
Réunion de parents par niveaux, en début d'année	Information générale sur l'offre d'AP comme aide possible à tous les élèves	Livret d'accueil, charte, récapitulatif de l'offre	Le chef d'établissement et son adjoint
Réunion parents – professeurs (moment collectif), en début d'année	Information sur l'ensemble des aides possibles, insister sur le rôle de renforcement des parents-éducateurs	Récapitulatif des aides, charte	Le professeur principal

• Entretiens individuels

Quand ?	Que dire ?	Quel support ?	Qui ?
Réunion parents-professeurs, à la fin de chaque trimestre	Proposition d'AP liée aux résultats scolaires commentés du bulletin	Bulletin et récapitulatif de l'offre, contrat	Le professeur principal Le chef d'établissement ou son adjoint
Rendez-vous ponctuel demandé par des parents	Proposition d'AP pour aider l'élève	Récapitulatif des aides, contrat	Les professeurs, le chef d'établissement

• Moments particuliers du parcours scolaire

Quand ?	Que dire ?	Quel support ?	Qui ?
Nouvelle inscription d'élève en cours d'année	Proposition de l'AP comme méthode d'adaptation d'un élève venant d'un autre système éducatif	Document d'information dans le dossier d'inscription, livret d'accueil	Le chef d'établissement ou son adjoint, le CPE, le professeur principal

Orientation en cours d'année	Suggestion pour consolider les résultats d'un élève	Récapitulatif des aides, contrat	Le professeur principal, le Psy-EN
Dialogue pour le passage en année supérieure, en fin d'année	Suggestion aux parents pour aider un élève à consolider son travail en cas de fragilité lors du passage dans l'année supérieure	Fiche navette, récapitulatif des aides, liste de repérage	Le chef d'établissement et son adjoint (après avis du conseil de classe)

• Entretiens de vie scolaire

Quand ?	Que dire ?	Quel support ?	Qui ?
Convocation ponctuelle	Mode de remobilisation suggérée lors d'un décrochage constaté, d'un rappel du règlement	Récapitulatif des aides, contrat, charte, suivi	le CPE, le professeur principal, tous les professeurs,
Convocation pour remise de sanction	Suggestion aux parents pour aider l'élève à se discipliner	Récapitulatif des aides, contrat	Le chef d'établissement ou son adjoint
Conseil éducatif ou commission scolaire	Présentation de l'AP comme solution partagée pour résoudre les difficultés	Bulletins, rapports et sanctions, récapitulatif des aides, charte, suivi	L'équipe éducative

Des interlocuteurs de la famille relais de l'information sur l'offre en AP

Il est utile de sensibiliser certains interlocuteurs spécialisés qui rencontrent les familles et sont à même de relayer l'information sur l'offre en accompagnement. A l'interne, on trouvera notamment :

- Le professeur principal : il informe, repère et conseille les élèves ; il est l'interlocuteur – clé des familles pour faire la synthèse des observations de ses collègues et effectuer le suivi individualisé des élèves dans les dispositifs existants du collège.
- L'assistant(e) sociale ou l'infirmier(e) : il (elle) repère des élèves dans une situation familiale difficile et propose aux parents ce relais de socialisation, cet espace propice à la réalisation des devoirs que constitue l'accompagnement personnalisé.
- Le professeur référent de l'élève ou tuteur: quand il existe, il suit le parcours de l'élève au collège et propose aux parents ce mode de renforcement de son action.
- L'adulte-relais : il peut se rendre directement dans les familles, voir les conditions de travail personnel de l'élève et suggérer l'accompagnement au bon moment.

Des partenaires en liaison avec les familles, sensibilisés à l'accompagnement peuvent relayer le discours

- les professionnels des Centres sociaux (assistants familiaux) : ils accueillent des familles éloignées de l'école, peuvent organiser de l'accompagnement complémentaire.
- le coordonnateur du Programme de Réussite Educative (PRE) municipal : lorsqu'une saisine a été faite en raison d'un cumul de difficultés, cet interlocuteur peut réconcilier les parents avec l'école à travers la solution de prise en charge que constitue l'accompagnement.

Une offre adaptée aux parents

Quelques conseils pour la création et la transmission de supports adaptés aux parents

- Une description dans la brochure d'accueil (document à placer dans les dossiers d'inscription).
- Une présentation sur un document à coller dans les carnets de correspondance / sur une fiche navette
- Un document de contractualisation (sur une fiche navette).
- Une charte doit préciser les attentes (assiduité, modalités de rupture du contrat).
- Des documents de suivi, comme un livret, accessibles aux parents.
- Des supports en ligne. Ex : Cartable en ligne, site internet.

Quelques propositions pour que les parents participent au dispositif, soient acteurs et/ou bénéficiaires

- Participer à l'élaboration de l'offre en donnant leur avis.
- Accompagner un intervenant interne ou externe.
- Assister à des ateliers d'accompagnement avec leur enfant, pour un parent demandeur de conseils.
- Participer à des sessions organisées pour les parents éloignés de l'école, ou des familles non francophones, pour expliquer le fonctionnement du collège et expliciter les attentes de l'école.